

L'indice d'égalité de genre 2017 examine, pour la période s'étendant de 2005 à 2015 et dans l'ensemble de l'Union européenne, non seulement les progrès effectués dans la réalisation de l'objectif en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi les défis qui restent à relever dans ce domaine. Appliquant une échelle allant de 1 (inégalité totale) à 100 (pleine égalité), cet outil apprécie les écarts qui existent entre les femmes et les hommes dans des domaines clés du cadre stratégique de l'Union, à savoir le travail, l'argent, le savoir, le temps, le pouvoir et la santé. Cet indice mesure également les violences envers les femmes et les inégalités croisées. Bien que ces deux aspects constituent des domaines satellites qui s'inscrivent dans le cadre de l'indice d'égalité de genre, ils n'ont pas d'incidence sur le score global. Les inégalités croisées mettent en lumière l'effet du genre combiné à l'âge, l'éducation, la composition de la famille, le pays de naissance et le handicap. L'indice d'égalité de genre fournit des résultats pour chaque domaine et sous-domaine pour l'Union européenne et ses 28 États membres ⁽¹⁾.

Progrès en matière d'égalité de genre au Luxembourg, 2005-2015

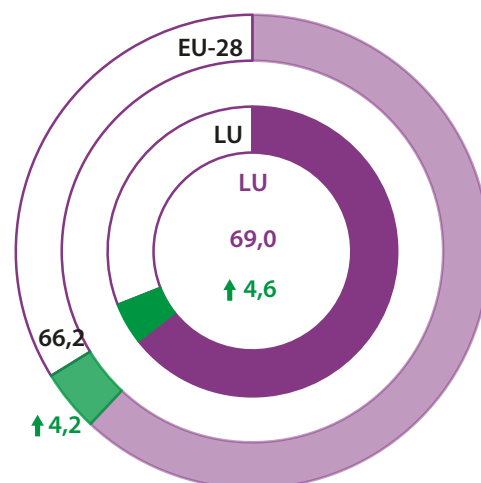
Dans l'indice d'égalité de genre 2017, le Luxembourg obtient un score de **69,0 sur 100**, ce qui est supérieur à la note de 66,2 de l'Europe des Vingt-huit (EU-28), et les progrès sont légèrement plus rapides que dans l'Union en général. Le score du Luxembourg a augmenté de 4,6 points de pourcentage (pp), mais le pays a reculé d'une place dans le classement et pointe à présent à la neuvième place.

Les domaines de l'**argent** et de la **santé** présentent les niveaux d'égalité de genre les plus élevés au Luxembourg. Malgré la lenteur des progrès, le score relatif à l'argent est le plus élevé de l'EU-28. Le classement n'a pas changé, même si l'accès aux ressources économiques s'est légèrement détérioré. En ce qui concerne la santé, le Luxembourg obtient le 11^e meilleur résultat de l'EU-28. Toutefois, les progrès ont stagné.

Le Luxembourg s'en sort bien dans le domaine du **travail**, tous ses résultats ayant augmenté à un rythme plus rapide que dans les autres États membres. Toutefois, le problème de la ségrégation de genre sur le marché de l'emploi demeure irrésolu.

Le Luxembourg présente un relativement bon équilibre hommes-femmes en matière de **savoir** et a obtenu les meilleurs résultats de l'EU-28 tant pour le niveau d'instruction que pour la participation à l'éducation et à la formation.

Les défis majeurs concernent les domaines du **pouvoir** et du **temps**. La répartition par genre du temps alloué aux activités de soins s'est améliorée, comme dans la plupart des États membres, mais les inégalités concernant le temps consacré aux activités sociales se sont accrues entre les femmes et les hommes. La proportion de femmes à des postes de prise de décisions dans les secteurs politique et économique a augmenté, mais le résultat final pour ce domaine reste inférieur à la moyenne de l'EU-28.



↑↓ Évolution des résultats entre 2005 et 2015

⁽¹⁾ L'indice d'égalité de genre 2017 repose sur les données d'Eurostat (statistiques sur l'éducation, enquête sur les forces de travail de l'Union, enquête européenne par entretien sur la santé, statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie, enquête de l'Union européenne sur la structure des salaires), d'Eurofound (enquête européenne sur la qualité de vie et enquête européenne sur les conditions de travail), de la base de données statistiques sur le genre de l'EIGE [Women and Men in Decision-Making (Participation des femmes et des hommes au processus décisionnel)] et de l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux sur les violences à l'égard des femmes. L'année de référence est 2015 (2014 pour les informations relatives aux inégalités croisées). La population de référence des différents indices est âgée, en fonction des sources, de plus de 15 ans, de plus de 16 ans ou de plus de 18 ans.

Travail

Dans le domaine du travail, une participation accrue des femmes et des hommes au marché de l'emploi et une réduction des écarts de genre ont contribué à une hausse du score. Par ailleurs, une légère réduction de l'écart de genre dans les domaines traditionnellement féminins de l'éducation, de la santé humaine et de l'action sociale a contribué à ce résultat.

Le taux d'emploi (relatif aux personnes âgées de 20 à 64 ans) est de 65 % pour les femmes, contre 77 % pour les hommes. Le taux d'emploi total ne s'élevant qu'à 71 %, le Luxembourg n'a pas encore atteint l'objectif national fixé dans la stratégie Europe 2020 (73 %).

Tant pour les femmes que pour les hommes, le taux d'emploi diminue lorsque le nombre d'heures travaillées est pris en considération. Le taux d'emploi en équivalent temps plein (ETP) est de 44 % environ pour les femmes, contre 60 % pour les hommes.

Le taux d'emploi en ETP s'accroît pour les femmes et les hommes à mesure que les niveaux d'études augmentent. L'écart de genre diminue à mesure que les niveaux d'études augmentent, mais s'accroît avec l'âge.

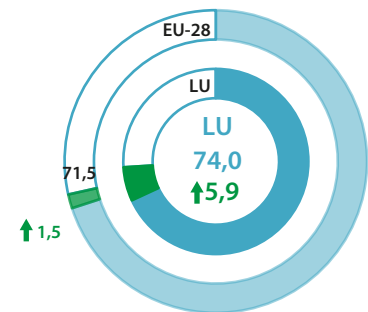
Les femmes et les hommes en couple, avec des enfants, présentent des taux d'emploi en ETP plus élevés par rapport aux femmes et aux hommes en couple, sans enfant. L'écart de genre, au détriment des femmes, est plus élevé dans le premier groupe [28 points de pourcentage (pp)] que dans le second (8 pp).

Le travail à temps partiel concerne environ 35 % des femmes, contre 6 % des hommes. En moyenne, les femmes travaillent 34 heures par semaine, contre 40 heures pour les hommes. Un écart de genre bien plus important se dessine lorsque l'on tient compte de l'inactivité ou du travail à temps partiel en raison de responsabilités en matière de soins: presque 8 % des femmes en âge de travailler se trouvent dans cette situation, contre 0,4 % des hommes en âge de travailler.

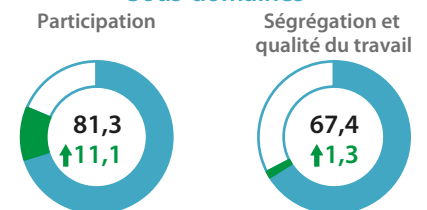
La ségrégation de genre sur le marché du travail est une réalité pour les femmes comme pour les hommes. Près de 28 % des femmes travaillent dans les domaines de l'éducation, de la santé humaine et de l'action sociale, mais seulement 10 % des hommes. La proportion de femmes et d'hommes travaillant dans ces domaines augmente avec le niveau d'études.

Près de dix fois plus d'hommes (28 %) que de femmes (3 %) travaillent dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.

Domaine du travail



Sous-domaines



Argent

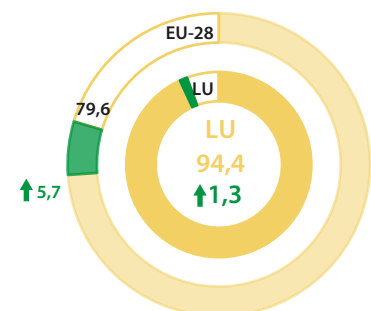
La situation s'est légèrement améliorée dans le domaine de l'argent. L'égalité de genre s'est améliorée en matière de salaires et de revenus, mais s'est détériorée en ce qui concerne la pauvreté et la répartition des richesses.

Les salaires mensuels moyens des femmes et des hommes ont augmenté et l'écart de genre s'est réduit. Néanmoins, les hommes gagnent toujours plus que les femmes. Ainsi, chaque mois, les femmes perçoivent près de 8 % de moins que les hommes. L'écart de genre s'accroît avec l'âge: il est très faible parmi les jeunes, les hommes gagnant 3 % de moins que les femmes, mais s'inverse avec l'âge, pour atteindre son niveau le plus élevé chez les femmes et les hommes âgés de plus de 65 ans. Dans cette tranche d'âge, les hommes gagnent 49 % de plus que les femmes.

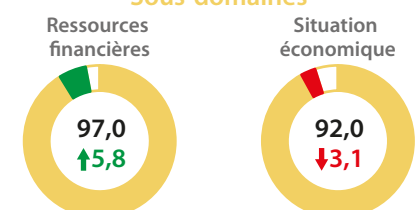
Les pourcentages de femmes et d'hommes exposés au risque de pauvreté ont légèrement augmenté, environ 15 % des femmes et des hommes se trouvant dans cette situation. Ce risque est encouru par 47 % des mères célibataires, contre 19 % des pères célibataires. Les personnes nées en dehors de l'Union courent un risque de pauvreté supérieur à celui des personnes nées dans l'Union: respectivement 42 % et 44 % des femmes et des hommes nés en dehors de l'Union sont concernés. Le risque de pauvreté diminue avec l'âge, tant pour les femmes que pour les hommes.

Les inégalités en matière de répartition des revenus ont légèrement augmenté, pour les femmes comme pour les hommes. L'écart de genre en matière de rémunération est de 5 %, au détriment des femmes. En 2012, les femmes percevaient des retraites de 45 % inférieures à celles des hommes. Les moyennes pour l'EU-28 sont respectivement de 16 % et 38 %.

Domaine de l'argent



Sous-domaines



Savoir

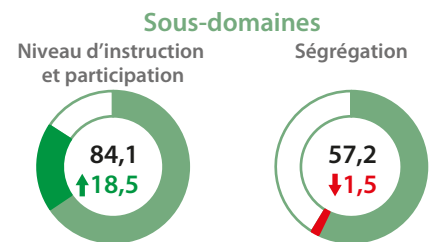
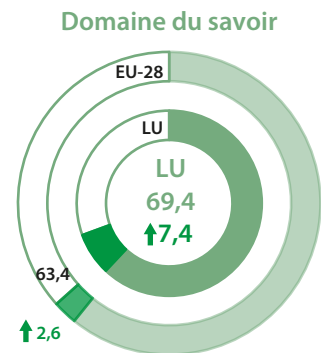
La situation dans le domaine du savoir s'est grandement améliorée en ce qui concerne le niveau d'instruction et la participation, et le Luxembourg obtient le meilleur résultat de l'EU-28 dans ce sous-domaine. En matière de ségrégation dans les domaines d'études, la situation s'est légèrement dégradée.

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont beaucoup plus nombreux que par le passé et les hommes continuent d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur plus souvent que les femmes (respectivement 35 % et 31 %). Toutefois, l'écart de genre a légèrement diminué. Le Luxembourg n'a pas encore atteint son objectif national pour la stratégie Europe 2020, à savoir que 66 % des personnes âgées de 30 à 34 ans obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur; seuls 58 % des personnes de cette tranche d'âge en ont un.

Parmi les générations plus jeunes (jusqu'à 24 ans), davantage de femmes que d'hommes obtiennent un diplôme, mais la situation s'inverse dans les tranches d'âge supérieures, avec plus d'hommes que de femmes diplômés. Cette tendance se poursuit à un âge plus avancé. Seule une femme souffrant d'un handicap sur huit est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre un homme souffrant d'un handicap sur six.

Des progrès ont également été observés au niveau du taux de participation des femmes et des hommes dans l'apprentissage tout au long de la vie, et ces taux de participation sont similaires pour les femmes et les hommes.

La ségrégation de genre dans les domaines d'études reste problématique. L'écart de genre dans l'enseignement supérieur dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, des sciences humaines et des arts n'a pas changé depuis 2012 (environ 20 pp). 42 % des étudiantes, contre 22 % des étudiants, sont concentrées dans ces domaines, traditionnellement considérés comme «féminins».



Temps

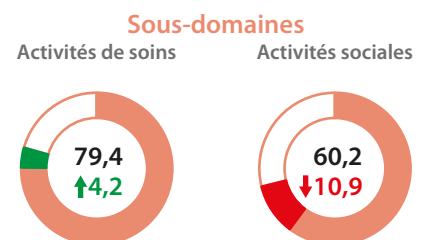
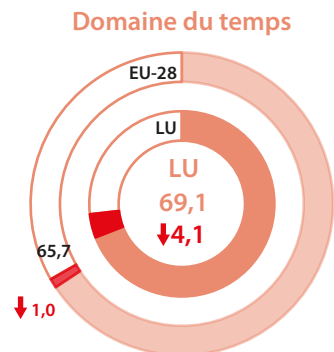
En ce qui concerne le temps, les résultats ont baissé. Le défi le plus important reste la division inégale du temps alloué aux activités sociales entre les femmes et les hommes, et la situation a empiré.

Les femmes sont plus susceptibles de passer du temps à prendre soin de leur famille; 42 % des femmes s'occupent des membres de leur famille ou de leur éducation au moins une heure par jour, contre 36 % des hommes. Cet écart de genre a diminué (21 pp en 2005 contre 6 pp en 2015). Entre 25 et 49 ans, un pourcentage plus élevé d'hommes (50 %) prennent des responsabilités en matière de soins, contre 65 % des femmes de la même tranche d'âge. Au sein des couples ayant des enfants, les femmes sont beaucoup plus actives (84 %) dans le domaine des soins à la famille que les hommes (70 %).

78 % des femmes, contre seulement 39 % des hommes, font la cuisine et le ménage au moins une heure par jour. La proportion de cuisine et de ménage a légèrement diminué pour les femmes et les hommes. L'écart de genre est plus important parmi les femmes et les hommes souffrant d'un handicap (respectivement 83 % et 28 %), les femmes et les hommes avec un faible niveau d'études (respectivement 84 % et 32 %), les couples ayant des enfants (respectivement 93 % et 38 %) et les couples sans enfant (respectivement 85 % et 34 %).

L'inégalité observée dans le partage du temps passé à la maison s'étend également aux activités sociales. Les hommes sont plus susceptibles de participer à des activités sportives, culturelles et de loisirs en dehors de la maison que les femmes (respectivement 46 % et 37 %), mais l'écart de genre est plus faible que dans de nombreux autres pays. Les hommes participent également plus que les femmes (respectivement 22 % et 10 %) à des activités de volontariat ou de charité.

52 % des enfants de moins de 3 ans et 82 % des enfants entre 3 ans et l'âge de scolarité sont gardés dans des structures d'accueil. Le Luxembourg n'a atteint que le premier des deux «objectifs de Barcelone», à savoir qu'au moins 33 % des enfants de moins de 3 ans et 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarité soient gardés dans des structures d'accueil.



Pouvoir

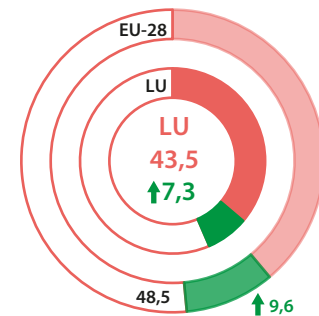
Les scores dans le domaine du pouvoir sont en hausse; il s'agit toutefois du domaine avec le résultat le plus faible, inférieur à la moyenne de l'EU-28. Tous les sous-domaines présentent une amélioration.

Dans le domaine politique, les femmes sont un peu plus représentées. Leur occupation de postes de prise de décision au sein du gouvernement et du parlement a augmenté de 5 pp. Les femmes occupent 26 % des postes ministériels, 28 % des sièges au parlement et 22 % des sièges à l'assemblée régionale.

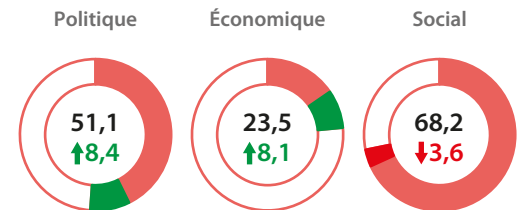
La proportion de femmes dans les conseils d'administration des grandes sociétés cotées en bourse a légèrement augmenté, mais reste faible (12 %). La proportion de femmes au sein du conseil de la banque centrale a légèrement diminué et est maintenant de 11 %.

56 % des membres du conseil d'administration des organisations de financement de la recherche et environ 41 % des membres du conseil d'administration des organismes publics de radiodiffusion sont des femmes. L'écart de genre en matière de prise de décision dans le domaine sportif est beaucoup plus marqué, les femmes ne représentant que 17 % des membres des organes décisionnels les plus élevés des organisations sportives olympiques.

Domaine du pouvoir



Sous-domaines



Santé

La situation dans le domaine de la santé est restée stable.

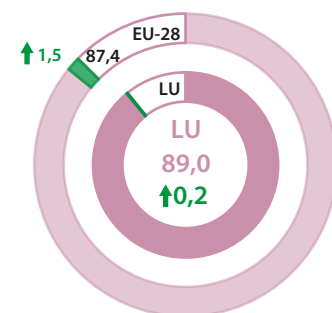
68 % des femmes et 72 % des hommes estiment être en «bonne» ou en «très bonne» santé. Des niveaux beaucoup plus faibles de satisfaction en matière de santé sont observés parmi les personnes souffrant d'un handicap: 30 % tant pour les femmes que pour les hommes (contre 86 % des personnes ne souffrant d'aucun handicap). 49 % des femmes âgées de plus de 65 ans sont entièrement satisfaites de leur santé, contre 54 % des hommes de la même tranche d'âge.

Les hommes vivent en général 5 ans de moins que les femmes, mais ils disposent de 4 ans en meilleure santé.

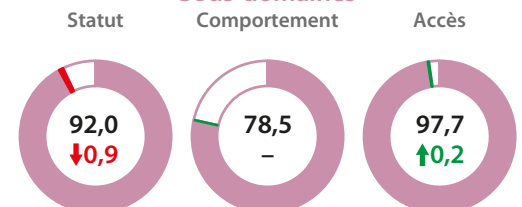
L'accès aux services médicaux et dentaires est élevé et les niveaux sont très similaires pour les femmes et pour les hommes. L'écart de genre a légèrement diminué en matière de besoins de soins médicaux non satisfaits et est resté stable pour les besoins de soins dentaires. 13 % des mères célibataires et 11 % des pères célibataires ont des besoins de soins médicaux non satisfaits.

Plus de la moitié des hommes (54 %) adoptent des comportements à risque (tabagisme et/ou consommation d'alcool préjudiciable), contre 35 % des femmes. En revanche, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes (respectivement 52 % et 48 %) à adopter des comportements favorables à la santé (pratique d'une activité physique et/ou consommation de fruits et légumes).

Domaine de la santé



Sous-domaines

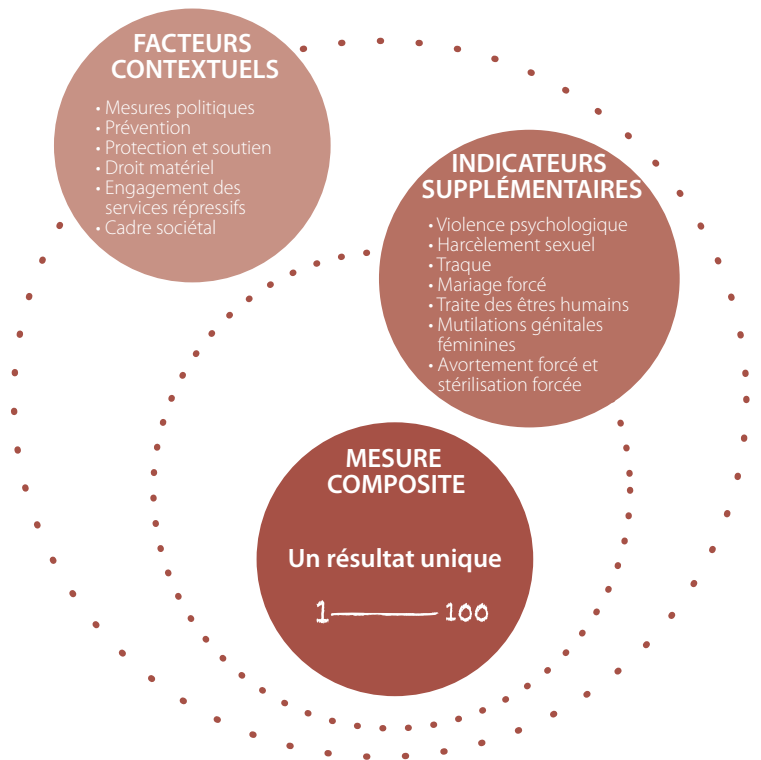


Violence

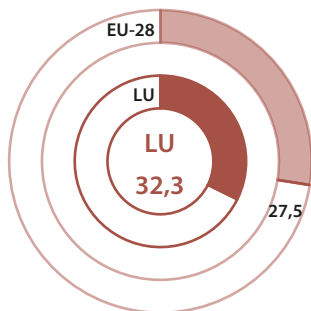
La violence envers les femmes est intégrée dans l'indice d'égalité de genre en tant que domaine satellite, ce qui signifie que les scores obtenus dans ce domaine n'influencent pas sur le score final. D'un point de vue statistique, le domaine de la violence ne mesure pas les écarts constatés entre les femmes et les hommes de la même manière que le font les domaines clés. Il s'agit davantage de mesurer et d'analyser la violence dont les femmes font l'expérience. Contrairement aux autres domaines, l'objectif général n'est pas de réduire l'écart entre les femmes et les hommes, mais d'éradiquer totalement la violence.

Si un pays obtient un score élevé dans l'indice d'égalité de genre, cela signifie qu'il est proche de parvenir à une société caractérisée par l'égalité de genre. Toutefois, dans le domaine de la violence, plus le score est élevé, plus le phénomène de la violence envers les femmes est grave dans le pays étudié. La violence est ainsi mesurée sur une échelle allant de 1 à 100, où 1 correspond à l'absence totale de violence et 100 à une situation dans laquelle la violence envers les femmes est extrêmement répandue et brutale et n'est pas dénoncée. Par conséquent, le pays qui enregistre les meilleures performances dans ce domaine est celui qui affiche le score le plus bas.

Cadre de mesure du domaine de la violence



Domaine de la violence



Le Luxembourg obtient la note de 32,3 pour le domaine de la violence, ce qui est supérieur à la moyenne de l'Union.

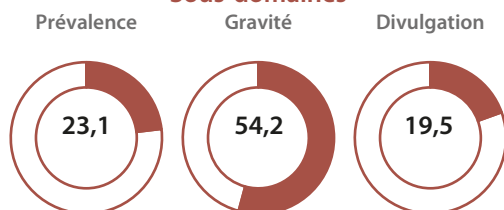
Au Luxembourg, 38 % des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans.

71 % de ces femmes ont souffert de problèmes de santé dus à ces violences.

19 % des femmes ayant fait l'objet de violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois n'en ont parlé à personne. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne de l'EU-28, qui est de 13 %.

À l'échelle sociétale, la violence envers les femmes représente pour le Luxembourg un coût estimé à 235 millions d'euros par an, en raison de la perte de rendement économique, de l'utilisation des services et des coûts personnels ⁽²⁾.

Sous-domaines

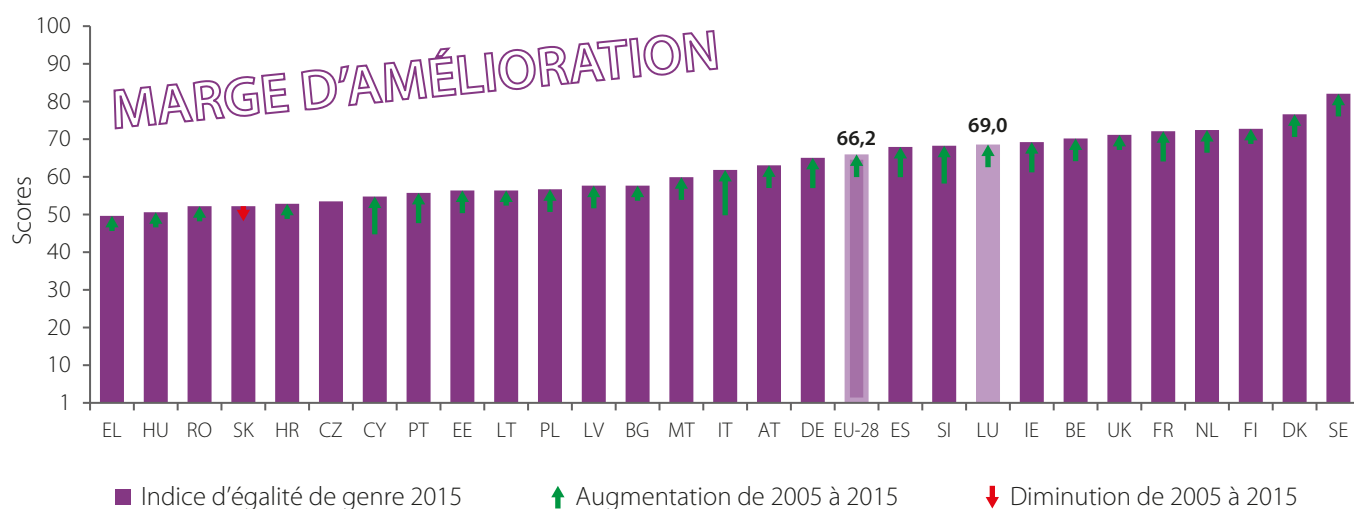


Le domaine de la violence comprend trois sous-domaines: la **prévalence**, qui mesure la fréquence à laquelle les femmes sont victimes de violence; la **gravité**, qui apprécie les conséquences de cette violence sur la santé; et la **divuligation**, qui examine le signalement de cette violence.

⁽²⁾ Il s'agit d'un exercice réalisé à l'échelle de l'Union dans la perspective d'estimer les coûts des trois dimensions majeures suivantes: services, perte de rendement économique ainsi que douleur et souffrance des victimes. Ces estimations ont été extrapolées à l'Union européenne à partir de données extraites d'une étude de cas menée au Royaume-Uni, sur la base de la taille de la population. EIGE, *Estimating the costs of gender-based violence in the European Union* (Estimer le coût des violences fondées sur le genre dans l'UE), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2014, p. 142 (<http://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/MH0414745EN2.pdf>).

Caractéristiques uniques et avantages de l'indice d'égalité de genre 2017

Les résultats montrent que le score du Luxembourg dans l'indice d'égalité de genre est supérieur à la moyenne de l'EU-28, mais que des efforts doivent encore être consentis, en particulier dans les domaines du temps et du pouvoir. Pour parvenir à une égalité de genre totale, une approche plus ciblée et plus globale est nécessaire.



L'indice d'égalité de genre:

- surveille la progression de l'égalité femmes-hommes dans le temps et dans l'ensemble de l'Union européenne;
- aide les responsables politiques à évaluer la distance que les États membres doivent encore parcourir sur le chemin menant à l'égalité entre les femmes et les hommes;
- met en lumière les différentes conséquences, sur les femmes et les hommes, engendrées par les mesures politiques adoptées aux échelons européen et national;
- permet une analyse et une comparaison pertinentes fondées sur le genre dans différents domaines stratégiques;
- soutient l'élaboration et l'application de politiques et de législations en matière d'égalité femmes-hommes;
- accroît la sensibilisation des décideurs et du public aux progrès et aux défis de la mise en oeuvre des politiques en matière d'égalité femmes-hommes;
- met l'accent sur les lacunes en matière de données et requiert des données harmonisées et comparables qui soient à la fois sexuées et disponibles pour tous les États membres.

Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre 2017

- *Main report* (Rapport principal, 2017)
- *Main findings* (Principales conclusions, 2017)
- *A snail's pace towards gender equality: fact sheet* (Accélérer la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes, 2017)
- *Methodological report* (Rapport méthodologique, 2017)
- *Measurement framework of violence against women* (Cadre de mesure de la violence à l'égard des femmes, 2017)
- *Intersecting inequalities* (Inégalités croisées, à paraître)


Découvrez l'indice d'égalité de genre et les données complètes pour le Luxembourg à l'adresse <http://eige.europa.eu/gender-equality-index>.

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, EIGE

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances de l'Union européenne en matière d'égalité de genre. L'EIGE soutient les responsables politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts en vue de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des données comparables et fiables sur l'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, EIGE, 2018
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour plus d'informations

<http://eige.europa.eu/> 
facebook.com/eige.europa.eu 
twitter.com/eurogender 
youtube.com/user/eurogender 
eige.sec@eige.europa.eu 
+370 52157444 



Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, EIGE
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE

Paper: MH-04-18-190-FR-C 978-92-9470-461-0 10.2839/937082
PDF: MH-04-18-190-FR-N 978-92-9470-462-7 10.2839/63851